

Accord

Merci de m'indiquer s' on peu écrire "feue" ma mère ou s'il est uniquement possible d'écrire "feu" ma mère. Je précise que j'habite en Suisse.

On va distinguer deux cas de l'accord de l'adjectif « feu(e) » :

- 1) Entre le déterminant et le nom : +accord -> la feue reine; ma feue mère.
- 2) Avant l'article, le possessif : - accord (invariable) -> feu la reine; feu mes oncles; feu ma mère.

Référence ID de l'article : #1013

Auteur : Kanstantsin

Dernière mise à jour : 2013-04-15 16:37